

Prima Conc AB 630

Fiche de données de sécurité | Traduction française de la source anglaise issue du dossier source turc | Révision 0 | 19.01.2022 | MSDS EN-22

Fiche source préparée conformément au règlement turc relatif aux fiches de données de sécurité (Journal officiel du 13.12.2014, n° 29204).

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

Code produit : 600.630.12 / 600.630.15 / 600.630.20. Nom commercial dans la source : Prima Conc AB 630. Utilisation identifiée : Primaire texturé monocomposant à base de résine, appliqué avant le collage de céramique, de marbre et d'autres revêtements sur béton lisse apparent, plaques de plâtre et supports similaires. Il protège de l'humidité, limite les fissurations dues à une absorption rapide de l'eau et améliore l'adhérence. Fournisseur : Merks Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, 06900 Polatlı/Ankara, Turquie ; tél. +90 312 626 50 12 ; fax +90 312 626 50 12 ; info@merks.com.tr ; www.merks.com.tr. Urgences : premiers secours 112 ; Centre national antipoison 114 ; numéro international +49 180 2273-112 ; fax +90 262 648-9299.

2. Identification des dangers

Selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE, le mélange n'est pas classé comme dangereux. Éléments d'étiquetage : aucun mot d'avertissement, aucune mention de danger ni phrase de sécurité indiqués dans la source. Selon les informations disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB au-dessus de 0,1 %.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances : non pertinent. 3.2 Mélanges :

Composant	Concentration, identifiant et classification
Nonylphénol éthoxylé	≥ 0,25 % – < 0,49 % ; CAS 9016-45-9 ; R53 ; Aquatic Chronic 4, H413.
Octylphénol éthoxylé	≥ 0,25 % – < 0,49 % ; CAS 9036-19-5 ; Xi ; R36 ; Eye Irrit. 2, H319.

4. Premiers secours

Yeux : retirer les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins « 30/60 minutes », paupières bien ouvertes ; consulter immédiatement un médecin. La durée « 30/60 minutes » est reproduite telle qu'indiquée dans la source et reste ambiguë. Peau : retirer les vêtements contaminés, prendre immédiatement une douche et consulter un médecin. Ingestion : faire boire autant d'eau que possible et consulter immédiatement un médecin ; ne pas faire vomir sauf autorisation expresse d'un médecin. Inhalation : appeler immédiatement un médecin, éloigner la personne du lieu de l'accident et l'amener à l'air frais ; en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle en prenant les précautions nécessaires pour le secouriste. Aucun symptôme spécifique n'est indiqué ; aucune information supplémentaire sur un traitement médical spécial n'est disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction adaptés : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. Aucun moyen inadapté n'est spécifiquement indiqué. La source indique que le produit ne présente pas de risque d'incendie ; éviter de respirer les produits de combustion. Les intervenants utilisent une protection respiratoire adaptée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée et ne pas la rejeter dans les égouts municipaux. Si cela peut être fait sans danger, retirer les emballages intacts de la zone dangereuse.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Porter un équipement de protection individuelle et déplacer les personnes vers un endroit sûr ; appliquer les mesures des sections 7 et 8. Empêcher la pénétration dans le sol, les eaux de surface et les égouts ; prévenir les autorités compétentes si nécessaire. Absorbants adaptés selon la source : matériau absorbant, matière organique ou sable. Laver abondamment à l'eau et recueillir l'eau de lavage contaminée pour l'éliminer. Voir les sections 8 et 13 pour la protection individuelle et l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Ne manipuler le produit qu'après avoir lu les autres sections de cette FDS. Empêcher son rejet dans l'environnement. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de repas. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, fermé, dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil. Utilisation finale spécifique : aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limite d'exposition professionnelle : aucune indiquée. Niveau dérivé sans effet et concentration prédite sans effet : aucune information disponible. Mains : non requises pour l'usage normal ; en cas de contact, gants LLPDE (0,06 mm), nitrile (0,4 mm) ou butyle (0,5 mm), conformes à EN 374 ; les gants en latex ne sont pas recommandés. Peau : vêtements professionnels à manches longues de catégorie I et chaussures de sécurité selon la directive 89/686/CEE et EN ISO 20344 ; laver à l'eau et au savon après retrait des vêtements de protection. Yeux : lunettes de protection bien ajustées conformes à EN 166. Respiratoire : si la valeur limite est dépassée, masque avec filtre de type B, classe 1, 2 ou 3 choisie selon la concentration ; utiliser des filtres combinés en présence simultanée de gaz/vapeurs de différents types ou de particules. Vérifier la conformité des émissions, y compris celles des équipements de ventilation, aux exigences environnementales.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur source
État physique	Non disponible
Couleur	Non disponible
Odeur et seuil olfactif	Non disponibles
pH	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition	Sans objet
Intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité et limites d'inflammabilité/explosivité	Non disponibles
Pression et densité de vapeur	Non disponibles
Densité relative	Non disponible
Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Températures d'auto-inflammation et de décomposition	Non disponibles
Fluidité et propriétés explosives	Non disponibles

10. Stabilité et réactivité

Aucun risque spécifique de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation. Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Aucune réaction dangereuse n'est attendue. Conditions à éviter : aucune au-delà des conditions normales. Produits de décomposition dangereux : aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les risques potentiels pour la santé sont évalués à partir des propriétés des substances qu'il contient et des critères réglementaires de classification. Tenir compte des concentrations indiquées en section 3. Métabolisme, toxicocinétique, mécanisme d'action, voies d'exposition, effets immédiats, retardés ou chroniques et effets interactifs : aucune information disponible. Toxicité aiguë par inhalation, orale et cutanée : non classée, aucun constituant significatif. Les critères de classification pour la corrosion/irritation cutanée et les lésions oculaires graves ne sont pas remplis. Une réaction allergique peut survenir. Les critères de classification ne sont pas remplis pour la mutagénicité, la cancérogénicité, la toxicité pour la reproduction, la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) ni le danger par aspiration.

12. Informations écologiques

Respecter les bonnes pratiques de travail et empêcher tout rejet dans l'environnement. Ne pas déverser le produit sur le sol ou dans les cours d'eau. Informer les autorités compétentes si le produit atteint les eaux ou contamine le sol ou la végétation ; prendre les mesures nécessaires pour limiter les effets sur la nappe phréatique. Toxicité, persistance/dégradabilité, potentiel de bioaccumulation, mobilité dans le sol et autres effets néfastes : aucune information disponible. Selon les informations disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1 %.

13. Considérations relatives à l'élimination

Réutiliser si possible. Les résidus du produit lui-même sont considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. Confier l'élimination à une entreprise de gestion des déchets autorisée, conformément aux législations nationale et locale applicables. Envoyer les emballages contaminés en valorisation ou en élimination conformément à la législation nationale sur les déchets.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions applicables au transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA). Numéro ONU, désignation officielle de transport, classes de danger, groupe d'emballage, dangers pour l'environnement et précautions particulières : sans objet. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC : non pertinent.

15. Informations réglementaires

Catégorie Seveso selon la directive 2012/18/UE : aucune. Restrictions au titre de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : aucune. Selon les informations disponibles, le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) de la liste candidate REACH, article 59, au-dessus de 0,1 %. Substances soumises à autorisation (annexe XIV REACH), à notification d'exportation (règlement (CE) n° 649/2012), aux conventions de Rotterdam ou de Stockholm : aucune. Surveillance médicale : aucune information disponible. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été préparée pour le mélange ou ses composants.

16. Autres informations

Codes et mentions indiqués dans la source : R36 « Irritant pour les yeux » ; R53 « Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique » ; H413 « Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques » ; H319 « Provoque une sévère irritation des yeux ». Les informations de cette FDS reflètent les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation. Elles servent de guide pour une manipulation, une utilisation, une transformation, un stockage, un transport et une élimination sûrs ; elles ne constituent ni une garantie d'exhaustivité ou d'exactitude, ni une spécification de qualité. Elles concernent uniquement le mélange désigné et peuvent ne pas s'appliquer à un mélange avec d'autres substances ou à un autre procédé.